



1007083904

DATE DEPOT : 2010-08-13
NUMERO DE DEPOT : 70839
N° GESTION : 2010B11406
N° SIREN : 522694462
DENOMINATION : 123SUNRISE
ADRESSE : 41 boulevard des Capucines 75002 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/06/22
TYPE D'ACTE : CERTIFICAT
NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE



**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris - Société de courtage en assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 545 - 76-78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone 01 730 748 37 - Télécopie 01 73 07 78 05. Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr. Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313 Code APE 6419Z

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS
(Augmentation de capital de SA / SAS sans prime d'émission)

Je soussigné Guillaume GINDRE, agissant au nom et pour le compte de la Banque Populaire Rives de Paris, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, inscrite au RCS PARIS sous le n°552 002 313, dont le siège social est sis 76-78 avenue de France, 75204 PARIS cedex 13, disposant des pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes,

Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la **SAS 123SUNRISE** dont le siège social est sis 41, Boulevard des Capucines 75002 PARIS, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 522 694 462 ayant décidé en date du 21/06/2010 une augmentation de capital d'un montant de 57 769 € ,

Vu la liste de souscripteurs communiquée,

Certifie qu'il a été déposé, sur le compte spécial « *augmentation de capital* » n°21488144169 ouvert à ladite Société dans les livres de la Banque, la somme de 57 769 € représentant le montant libéré en espèces au titre de la souscription des 57 769 actions relatives à l'augmentation de capital susvisée.

Fait à Paris, le 22 juin 2010 en 3 exemplaires.